

**Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA)
Consultation publique : Approche fondée sur des activités en matière de risque systémique**

L'ICA a formulé des commentaires sur la consultation publique relative à [l'approche fondée sur des activités en matière de risque systémique](#). Le présent document présente les réponses fournies.

Q1 Êtes-vous d'accord avec la définition de l'AICA concernant l'approche fondée sur des activités? Dans la négative, veuillez proposer une autre définition et préciser dans quelle mesure elle est meilleure que la définition de l'AICA.

Oui.

Q2 La définition proposée permet-elle d'évaluer les sources potentielles de risque systémique les plus importantes?

Oui.

Q3 Que pensez-vous de la comparaison entre l'approche fondée sur des activités (AFA) et l'approche fondée sur l'entité (AFE)?

La comparaison est raisonnable. L'application du principe de proportionnalité sera importante pour les sociétés peu exposées audit risque.

Q4 Êtes-vous d'accord avec l'approche conceptuelle de l'AICA? Veuillez expliquer les changements que vous proposez.

L'approche conceptuelle est saine.

Q5 Êtes-vous d'accord avec une définition générale des activités au plan de l'exposition au risque (p. ex., le risque de liquidité) plutôt qu'une définition restreinte en ce qui concerne la forme juridique (p. ex., les prêts de titres)? Dans la négative, quels changements l'AICA devrait-elle apporter, et pourquoi?

Oui.

Q6 Êtes-vous d'accord avec la détermination des deux principales expositions au risque aux fins d'une AFA (c'est-à-dire l'exposition au risque de liquidité et l'exposition au risque macroéconomique)? Dans la négative, comment cette détermination pourrait-elle être améliorée?

Oui.

Q7 De quelle façon l'exposition à une contrepartie devrait-elle être traitée en vertu d'une AFA?

L'exposition à une contrepartie ne devrait pas être incluse dans une AFA si les changements proposés sont mis en œuvre.

Q8 Comment devrait-on traiter la substituabilité de l'AFA?

La substituabilité ne devrait pas être incluse dans l'AFA si les changements proposés sont mis en œuvre.

Q9 Une autre activité ou exposition au risque devrait-elle réputée présenter un éventuel risque systémique en vertu de ce cadre?

Non.

Q10 Êtes-vous d'accord avec l'évaluation du risque de liquidité dans le contexte d'une AFA? Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi et préciser de quelle façon la situation pourrait être améliorée.

Oui.

Q11 Êtes-vous d'accord avec la voie de transmission, c'est-dire les motifs et les conditions touchant l'éventuelle nature systémique du risque décrite dans cette section?

Oui.

Q12 D'autres exemples d'exposition importante au risque de liquidité devraient-ils être pris en compte?

Aucun n'a été relevé.

Q13 Êtes-vous d'accord avec l'évaluation du risque macroéconomique proposée par l'AICA dans le contexte d'une AFA? Dans la négative, veuillez en fournir les raisons et préciser les changements qui, à votre avis, devraient être apportés.

Oui.

Q14 Êtes-vous d'accord avec la voie de transmission, c'est-dire les motifs et les conditions touchant l'éventuelle nature systémique du risque décrite dans cette section?

Oui.

Q15 Que pensez-vous de l'inclusion des répercussions négatives de la réduction du financement d'autres secteurs financiers?

Les assureurs dont le portefeuille d'actifs est bien diversifié ne seraient peut-être pas sensiblement exposés à d'autres secteurs. Ces expositions devraient être déterminées, mais l'analyse de l'assureur serait proportionnelle au niveau d'importance.

Q16 D'autres exemples d'exposition importante au plan macroéconomique devraient-ils être pris en compte?

Aucun n'a été relevé.

Q17 Que pensez-vous de la prise en compte du risque opérationnel par l'AICA dans le cadre de l'élaboration de mesures stratégiques liées à l'AFA?

Pas de commentaire.

Q18 Que pensez-vous de la prise en compte, par l'AICA, d'autres comportements courants ou procycliques qui ne découlent pas directement du risque de liquidité ou de l'exposition au risque macroéconomique?

Pas de commentaire.

Q19 Êtes-vous d'accord avec la description de l'atténuation du risque systémique à l'aide des mesures stratégiques actuelles?

Oui.

Q20 D'autres mesures stratégiques d'atténuation dans le vaste cadre stratégique de l'AICA devraient-elles être prises en compte? Dans l'affirmative, quelles sont-elles et de quelle façon atténuent-elles le risque?

Aucun commentaire.

Q21 Êtes-vous d'accord avec la description de l'analyse des écarts fournie par l'AICA? Dans la négative, dans quelle mesure pourrait-elle être améliorée?

Oui.

Q22 Avez-vous des suggestions sur la façon de mesurer le risque de liquidité (résiduel) de manière proportionnelle?

Aucun commentaire.

Q23 Comment le risque macroéconomique (résiduel) peut-il être convenablement mesuré, s'il peut être géré au moyen de la gestion de l'actif-passif?

Aucun commentaire.

Q24 Existe-t-il d'autres considérations importantes qui ne sont pas prises en compte?

Aucun commentaire.

Q25 Souhaitez-vous formuler des commentaires sur les éventuelles mesures stratégiques envisagées?

Aucun commentaire.

Q26 De quelle façon l'AICA devrait-elle déterminer la portée des mesures stratégiques proposées? La portée devrait-elle dépendre de la mesure stratégique en cause ou devrait-elle être la même pour toutes les mesures stratégiques?

Aucun commentaire.

Q27 Comment les coûts et les avantages devraient-ils être mesurés par l'AICA?

Aucun commentaire.

Q28 Comment un seuil d'importance relative pourrait-il être fixé?

Aucun commentaire.

Q29 L'AICA devrait-elle tenir compte d'autres éléments dans l'évaluation des répercussions des travaux relatifs à une AFA?

Aucun commentaire.

Q30 À votre avis, de quelle façon l'AFA devrait-elle influencer sur la révision de la méthode d'évaluation appliquée par les assureurs d'importance systémique mondiale?

Aucun commentaire.

Q31 Avez-vous d'autres commentaires sur l'approche adoptée?

- L'AICA est justifiée de tenir compte d'une approche fondée sur des activités en matière d'évaluation du risque systémique. Toutefois, nous estimons que cette approche sera remise en question par :
 - La capacité de définir ces activités de façon précise et les répercussions éventuelles pour l'assureur;
 - La capacité des assureurs de quantifier leur exposition à ces activités, selon la définition qui en est fournie, et les mesures adoptées pour atténuer l'effet de ces activités.
- Nous encourageons l'AICA à examiner ces questions dans le cadre de l'analyse de la gestion actif-passif énoncée dans le présent document.